

COMMUNE D'AUREL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 juillet 2025

Présents : AUBERT Jean-Christophe, MAILLEFAUD Jocelyne, MAILLEFAUD Thomas, PRIN Yoann, LOHÉ Noël, DE BAUCHE Alain,

Absents : RUTY Fabien, AUBERT Nicole, BORREL Philippe, BOYER Philippe, MARCEL Jean-Jacques

Secrétaire de séance : MAILLEFAUD Jocelyne

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le Quorum est atteint.
Monsieur le Maire demande si il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025 : adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Contrat ATSEM
- Tableau de classement des voies communales
- Révision des loyers
- Questions diverses

1) Contrat ATSEM :

Pour l'année scolaire 2025/2026, les effectifs seront de 19 élèves dont 4 élèves de grande section maternelle. Il est proposé de créer un poste d'ATSEM sur 10 mois à raison de 19h et 18 minutes hebdomadaires et d'engager pour ce poste Mme MIOLLAN Magali compte tenu de son expérience au sein de l'école communale d'Aurel.

Vote à la majorité, 1 abstention Mr LOHÉ Noël

2) Classement de deux voies communales :

Suite à la rétrocession de la Route Départementale 357 A en 2023, le Maire expose aux membres du conseil municipal que cette portion de route peut être classée dans la voirie communale.

Elle sera divisée en deux voies communales :

- ✦ **Route de St Pierre**, qui démarre de la RD 357 et va jusqu'au cimetière, voie communale Numéro : 32 Longueur de la voie : 524 m
- ✦ **Route du Villard**, qui démarre du cimetière et va jusqu'aux habitations du hameau du Villard, voie communale Numéro : 33, Longueur de la voie : 626 m

Ces voies seront ajoutées au tableau de recensement des voies communales.

Vote à l'unanimité

3) Révisions des Loyers :

Le Maire expose au conseil municipal que les loyers doivent être réévaluer annuellement comme indiqué dans les baux de location.

Après calcul sur la base de l'indice de référence des loyers, le nouveau loyer de Mr LEFRANCOIS sera de 526,89 €.

Après calcul, sur la base de l'indice de référence des loyers commerciaux, le nouveau loyer de la SAS La Colombe sera de 912,37€.

Les nouveaux loyers seront appliqués à compter du mois de juillet 2025.

Vote à l'unanimité

4) Questions Diverses :

Adhésion à ACOPREV : la commune d'Aurel a acquis des parts de capitale dans la centrale villageoise ACOPREV, ce qui lui permet de bénéficier d'électricité en autoconsommation collective pour les bâtiments communaux. Le Maire propose au conseil municipal de souscrire à l'autoconsommation collective pour deux contrats : l'école et la mairie / salle des fêtes. Pour ces deux contrats, le tarif de l'électricité passera de 13.22 cts€ HT à 9.8 cts€ HT.

Accord à l'unanimité

Panneaux de signalisation : Devis à demander à l'entreprise ROCHETAILLÉ, pour des panneaux indiquant la mairie et l'école.

Séance levée à 21h15

Le Maire :

Jean-Christophe AUBERT




Le secrétaire de séance :

Jocelyne MAILLEFAUD

